



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

16 mars 2001

**ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À MARRAKECH LE 15 AVRIL 1994**

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE DE 1994**

**CERTIFICATION DE MODIFICATIONS ET DE RECTIFICATIONS
LISTE CXXXIX – RÉPUBLIQUE DE BULGARIE**

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Corrigendum

Le 28 février 2001, une copie certifiée conforme de la Certification des modifications et des rectifications apportées à la Liste CXXXIX – République de Bulgarie a été envoyée à tous les Membres sous couvert du document WT/Let/379, qui indique, au quatrième paragraphe, que la Liste prend effet le 18 janvier 2000. La date à laquelle ladite Certification prend effet doit se lire "18 janvier **2001**".

Mike Moore
Directeur général